

La sûreté des gares : problématique européenne et réponses technologiques.

Le projet Protectrail

MH Bonneau, Chargée de mission à la division Sûreté de l'UIC

Spécificités des gares

La problématique sûreté doit être déclinée dans les gares en tenant compte de leurs spécificités et en particulier :

- Les flux de voyageurs ou d'utilisateurs de ces gares sont très importants, ce qui semble empêcher des contrôles approfondis type aéroport
- Le risque d'avoir des concentrations de personnes importantes au même endroit multiplie le risque d'attentat terroriste dont le but est de faire le maximum de victimes
- La gare est, en plus du lieu de transport, un lieu de la ville avec des commerces ouverts aux non-voyageurs. L'ambiance doit rester la plus sereine ou libre possible pour que cet aspect fonctionne.
- Etant multimodale, une grande gare voit un nombre croissant de gestionnaires des différents espaces et des différentes activités (trains grandes lignes, trains de la vie quotidienne, métro, tram et bus, taxis...). Les compétences de sûreté publique peuvent aussi être partagées (police locale, police spécialisée des transports ...)
- L'accroissement de contraintes mises dans les grandes gares risque de dissuader la clientèle et de la reporter sur d'autres modes de transport

Multiplicité des acteurs ferroviaires

Les directives européennes

- séparation entre l'exploitation des services de transport et la gestion de l'infrastructure (directive 91/440)
- Libéralisation du transport fret (Dir 2001/12, Dir 2004/51)
- Libéralisation du transport international voyageur (Dir 2007/58)

Entraînent une multiplication du nombre d'acteurs ferroviaires (Gestionnaire d'infrastructure/Entreprises ferroviaires, opérateurs historiques/ nouveaux entrants, opérateur national/international.)

Comment organiser la sûreté des gares dans ce contexte et compte tenu de la Régulation (EC) No 1371/200 sur le droit à la sécurité (au sens sûreté) pour tous les passagers dans les gares et les trains (article 26)?

PROTECTRAIL - Réponse technologique

Le projet PROTECTRAIL financé par la commission européenne dans le cadre du 7^{ème} Programme cadre de recherche/développement (FP7 qui a démarré le 1^{er} septembre 2010 pour une durée de 42 mois vise à améliorer la sûreté du transport ferroviaire en développant des solutions intégrées concernant aussi bien l'infrastructure que le transport de voyageurs ou le transport de marchandises.

Ce projet a pour objectif d'adapter les technologies existantes aux besoins des ferroviaires et d'intégrer les solutions retenues afin qu'elles soient interopérables entre les différents acteurs (ferroviaires, police, ...). Une démonstration finale permettra de tester les différents systèmes retenus.

Dans le cas particulier des gares, les solutions les mieux adaptées seront proposées pour surveiller et contrôler la gare (structures, voyageurs, bagages ...): par exemple

- Solution de vidéosurveillance (intelligente) pour détecter des intrusions et des comportements anormaux, des bagages abandonnés, des actes de vandalisme ou pour faire des investigations a posteriori.
- Solution de détection d'explosifs ou d'armes CRBN (chimique-radiologique-biologique-nucléaire)
- Outil d'identification des vulnérabilités
- Outil d'aide à la décision en cas de crise

PROTECTRAIL - Rôle de l'UIC et des Entreprises Ferroviaires

Dans le cadre de ce projet, il est fondamental de définir les besoins des acteurs ferroviaires afin d'orienter les recherches vers des solutions viables d'un point de vue économique, organisationnel et opérationnel.

La première étape consiste en la définition des besoins, l'établissement des priorités et enfin la définition de scénarios qui seront la base de la démonstration finale.

Pendant toute la durée du projet, l'UIC et les 6 entreprises ferroviaires impliquées veilleront à la pertinence des solutions proposées par les industriels partenaires du projet.

Des workshops seront organisés tout le long du projet pour associer l'ensemble des membres de l'UIC à cette démarche. Un des workshops sera consacré à la sûreté des gares.

Démarche de l'UIC – Plateforme sûreté

La sûreté des gares est une priorité au niveau de la plateforme sûreté de l'UIC qui regroupe l'ensemble des directeurs Sûreté des entreprises ferroviaires membres réparties sur les 5 continents.

L'UIC souhaite poursuivre le travail et en particulier

- faire le point sur ces problématiques
- analyser les éléments de réponse existants : technologies, législations
- mobiliser les facteurs humains : personnels des chemins de fer, personnels de sûreté (interne ou police), association des voyageurs à leur propre sûreté...
- lancer les réflexions ou travaux de recherche qui manqueraient

Contacts

Jacques Colliard, responsable de la division Sûreté UIC : colliard@uic.org

Marie-Hélène Bonneau, chargée de mission à la division Sûreté UIC : bonneau@uic.org